



FORUM ENERGIE ET DECARBONATION

Programme Pédagogique Détaillé

Date de dernière mise à jour : 20 octobre 2025

Table des matières

Présentation générale	2
Publics-cibles	Erreur ! Signet non défini.
Pré-requis	Erreur ! Signet non défini.
Objectifs pédagogiques	3
Contenu.....	3
Durée	6
Modalités et délais d'accès	6
Tarif	6
Moyens pédagogiques.....	7
Moyens techniques.....	7
Moyens d'encadrement	Erreur ! Signet non défini.
Modalités d'évaluation	8
Accessibilité aux personnes en situation de handicap.....	8
Contact	9



Présentation générale

Dans un contexte de sobriété énergétique et de réchauffement climatique, le développement des énergies renouvelables représente un axe fort de la politique gouvernementale. La loi « Energies renouvelables » en représente une illustration récente et extrêmement impactante pour l'immobilier tertiaire. Cette loi impose un nouvel usage et une nouvelle possibilité de valorisation des parcs de stationnement, obligeant les propriétaires, gestionnaires et opérateurs à choisir des modèles économiques aussi vertueux que rentables. Et ce, alors que se profile, fin 2024, la mise en conformité de l'obligation d'installation des bornes de recharge électrique sur ces mêmes parkings...

Cette journée aura pour objectif d'échanger avec des spécialistes de ces sujets, et des acteurs déjà engagés dans la mise en œuvre de tels projets, pour permettre aux participants de disposer de tous les éléments leur permettant de définir leur propre stratégie pour les déploiements à venir.

Publics-cibles

Cette formation est ouverte aux adhérents et aux non adhérents de l'association CNCC, et notamment aux personnes exerçant les métiers suivants :

- Asset managers
- Directeur RSE
- Directeurs de centre commercial
- Directeurs du développement
- Directeur technique et d'exploitation
- Directeur Général

Pré-requis

La formation est ouverte aux professionnels, initiés comme débutants qui sont confrontés à l'obligation d'installation d'ombrières photovoltaïques ou d'IRVE dans ces actifs commerciaux.



Objectifs pédagogiques

- Appréhender le cadre légal, réglementaire applicable et ses évolutions
 - Loi Climat, Loi Energies renouvelables, DDADUE, loi HUWART et leurs décrets d'application
- Donner aux adhérents de la Fédération une vision exhaustive du contexte réglementaire, technique et économique, ainsi que des modèles d'investissement potentiels
- Apporter aux participants une vision stratégie énergétique, en donnant une liste exhaustive des outils au service d'une efficacité optimale
- Trouver l'adéquation entre opportunité d'investissement, conformité à la réglementation, service rendu aux visiteurs et valorisation des actifs.
- Comprendre les évolutions du marché des ombrières photovoltaïque et IRVE en termes de technologie, équipements, consommation, maintenance, ...

Contenu

Début	Fin	Durée	Intitulé de la séquence	Description
08 :45	09:00	15	Petit-déjeuner de bienvenue	Petit-déjeuner, échanges
09:00	09:15	15	Accueil des participants	Mot d'introduction et de bienvenue. Déroulement de la journée
09 :15	9 :30	15	Qu'est-ce qu'est la décarbonation ?	Définition, périmètre, enjeux réglementaires et financiers au niveau national et européen - Illustrations au travers de 3 points : EPBD, RE2020 et DEET, Smart Building



09:30	10:00	30	Etat des lieux de la réglementation RSE	Panorama des principales réglementations européennes et française : DEET, loi Climat et résilience, loi APER, loi d'Orientation des Mobilités, loi DDADUE, EPBD, RE 2020 - Obligations, calendrier, interactions, adaptations
10 :00	11 :00	60	Stratégie énergétique : des outils au service d'une efficacité optimale	- Une politique tendant à diminuer drastiquement les consommations ne représente en aucun cas le gage d'une efficacité énergétique alors même qu'existent des outils techniques et opérationnels permettant de développer une stratégie efficace et efficiente - Présentation de la boîte à outils d'une stratégie énergétique à long terme : effacement, innovations technologiques, modèles économiques appropriés, réduction des OPEX - o GTB et interopérabilité - o Rooftop adiabatique - o Redresseur de tension et agrégateur - o Flex
11 : 00	11 :15	15	Pause	
11 : 15	11 :35	20	Bornes de recharge électrique (IRVE) : un déploiement pour se mettre en conformité ou pour répondre aux usagers	- Etat des lieux du déploiement conformément à la LOM : - o Quelles adaptations au regard d'une transposition qui pourrait modifier le principe d'un ratio d'installation des IRVE en fonction des usages



				et spécificités des parkings - Evolutions technologiques et cas d'usage
11 :35	12 :10	35	Bornes de recharge électrique (IRVE) : vers une mutation réglementaire	- 2 ans après l'EPBD, quid de sa transposition en droit français - Le prochain projet de loi DDADUE permettra-t-il de privilégier une approche qualitative, comme l'indique la notice d'accompagnement de la directive ou de rester sur l'approche quantitative et l'application stricte de la directive ?
12 :10	12 :30	20	Photovoltaïque et IRVE : du producteur au consommateur ?	Une combinaison vertueuse est-elle envisageable dans une autoconsommation in situ ?
12 :30	14 :00	1 :30	Cocktail et déjeuner Moment d'échanges	
14 :00	14 :40	40	Décarbonation : de la conformité réglementaire (RE 2020) à la labellisation (BREEAM, BBKA, E+C-), histoires de valorisation	Entre la volonté des porteurs de projets et la faisabilité technique, la mise en œuvre relève de plus en plus de la responsabilité de l'assistance à maître d'ouvrage (AMO)
14 :40	15 :25	45	Photovoltaïque : comment créer les conditions (d'autoconsommation) du centre commercial de demain	- Photovoltaïque et centre commercial de demain, à quoi peut-il et doit-il ressembler ? - Des obligations de couverture à l'autoconsommation - o Autoconsommation individuelle : vision d'un opérateur - o Autoconsommation collective : vision d'un syndicat départemental de l'énergie
15 :25	15 :45	20	Pause	



Fédération des
Acteurs du Commerce
dans les Territoires

15 :45	16 :05	20	Photovoltaïque	○ Tiers investisseur
16 :05	16 :35	30	Conformités réglementaires (lois Climat et APER) : entre cohérence et bénéfices environnementaux/économiques	Cohérence et bénéfices environnementaux et économiques
16 :35	17 :00	25		Conclusions de la journée et échanges

Durée

La formation est organisée en présentiel, sur 1 journée (8 heures).

Modalités et délais d'accès

La formation est proposée en inter-entreprise, aux entreprises adhérentes et non adhérentes de l'association.

Chaque session de formation est organisée à date fixe, selon le calendrier diffusé par l'association.

L'inscription se fait dans la limite des places disponibles et dans le respect des délais de rétractation applicables (14 jours en cas de financement individuel).

Tarif

La formation est commercialisée au tarif de :

- 750€ HT (900€ TTC) pour les adhérentes
- 1100€ HT (1320€ TTC) pour les non adhérents



Moyens pédagogiques

Chaque participant reçoit, en début de formation, un questionnaire de positionnement pour mieux comprendre son niveau de connaissance et de compétence à l'entrée. Les résultats sont communiqués aux formateurs pour mieux comprendre le profil et les besoins des participants à la formation et adapter le conducteur et/ou les postures en fonction du niveau constaté.

La formation repose sur une approche pédagogique par le faire, alternant séquences de transmission magistrales par le formateur et exercices encadrés de mise en application des pratiques et techniques par les participants.

Chaque séquence pédagogique prévoit la mise à disposition d'outils et de guides permettant aux stagiaires de concrétiser, de manière itérative, leur projet.

Moyens techniques

La formation se déroule en présentiel à l'adresse suivante :

NIDA
11 Prom. Coeur de Ville
92130 Issy-les-Moulineaux

Le plan d'accès à la salle de formation est accessible en cliquant sur le lien suivant :
<https://www.google.com/maps/place/Nida/@48.8255657,2.2734876,17z/data=!3m1!4b1!4m6!3m5!1s0x47e6717ad6a11c9b:0x2802537e99c741f1!8m2!3d48.8255657!4d2.2756763!16s%2Fg%2F11tdtd0myy>

La salle de formation dispose de l'ensemble des équipements nécessaires à l'accueil des participants et à la réalisation de la formation : tables, chaises, vidéo-projecteur, paperboard, crayons et stylos, post-it, connexion Internet.

L'accueil des participants se fait dans le respect du Protocole sanitaire applicable aux organismes de formation.

Le formateur et les participants signent, par demi-journée, une feuille d'émargement



Moyens d'encadrement

La formation est assurée par un collectif de professionnels experts en législation, en analyse des besoins et périmètres, maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage. Ces professionnels disposent d'une expérience professionnelle significative sur chacune des thématiques abordées.

Un CV des formateurs est disponible, sur demande.

Modalités d'évaluation

Les participants devront compléter, avant le début de la session, un formulaire de positionnement pour apprécier le niveau de chacun sur les compétences visées par la formation.

Le dispositif d'évaluation prend la forme d'un questionnaire, soumis à l'ensemble des participants en fin de session.

Un score de 80% devra être atteint pour valider la formation

Une attestation de réalisation est remise à chaque participant à l'issue de la formation. Une attestation de réussite est remise aux participants satisfaisant les critères de réussite de la formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Cette formation est ouverte au plus grand nombre, et notamment aux personnes en situation de handicap. Une attention particulière sera portée, dans le cadre du processus d'organisation des sessions, pour comprendre la nature de la situation de handicap et envisager les modalités d'adaptation ou de compensation les plus adéquates.

Les locaux dans lesquels sont organisées nos sessions de formation sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.



Fédération des
Acteurs du Commerce
dans les Territoires

N'hésitez pas à nous indiquer les éventuelles situations de handicap de vos collaborateurs pour que nous en discussions ensemble, en toute confidentialité.

Contact

Sandrine MOREAU, directeur des relations adhérents et référente pédagogique
smoreau@lesacteursducommerce.com